



## **Droit d'Alerte Collègues Vulnérables**

La CGT Finances 59 a lancé avec les autres représentants du personnel du CHSCT un droit d'alerte concernant les collègues vulnérables.

Suite à la décision du Conseil d'État de retoquer le décret du 28 août réduisant les critères de vulnérabilité les critères de vulnérabilité de 11 à 4, les directions auraient dû prendre la décision de replacer immédiatement les collègues vulnérables selon les 11 pathologies dans leur situation administrative (ASA ou télétravail) antérieur au 1<sup>er</sup> septembre.

Malheureusement, rien de tout cela, l'ensemble des directions lors du CHSCT d'hier se sont cachés derrière l'absence de directives du Secrétariat Général faisant courir un risque majeur pour tous nos collègues vulnérables.

Nous invitons donc l'ensemble des collègues vulnérables à retourner de leur propre initiative à leur situation administrative avant le 1<sup>er</sup> septembre en informant leur hiérarchie en se basant sur la décision du Conseil d'État.

La santé des plus vulnérables face au Covid ne doit pas dépendre du manque de prise d'initiative de nos directeurs locaux alors qu'ils n'en manquent pas quand il s'agit de détruire le service public